



Le **RAP**

RÉSEAU D'AVERTISSEMENTS PHYTOSANITAIRES

Leader en gestion intégrée
des ennemis des cultures

BULLETIN D'INFORMATION | CAROTTE ET CÉLERI

N° 1, 7 juillet 2020

PRINCIPAUX INSECTICIDES ET FONGICIDES HOMOLOGUÉS EN 2020 DANS LE CÉLERI ET LE CÉLERI-RAVE

Ce bulletin d'information présente la liste des insecticides et fongicides homologués au Canada pour lutter contre les principaux ennemis rencontrés dans le céleri et le céleri-rave. Les produits homologués, mais qui, à notre connaissance, ne sont pas disponibles sur le marché, n'ont pas été ajoutés dans les tableaux. Notez également que ce bulletin d'information concerne seulement les applications de pesticides permises en champ, du semis à la récolte. Les fumigants de sol, les traitements de semences et les traitements sur les transplants en serre ne sont pas présentés. Pour plus d'information sur ces différents traitements, consultez [SAGÉ pesticides](#). Ce site permet également de vérifier quels produits sont homologués pour lutter contre les ennemis moins communs qui ne sont pas inclus dans le présent bulletin.

Comment utiliser la liste?

La liste est construite de manière à présenter, pour chacun des ennemis visés, l'ensemble des produits homologués disponibles. Elle donne aussi, pour chaque usage permis, l'information suivante : la matière active, le nom commercial du produit, le groupe de résistance, la dose recommandée, le délai d'attente avant la récolte, le coût approximatif du traitement et les principales remarques de l'étiquette.

La **matière active** indique le nom du composé chimique, présent dans le produit commercial, qui agit pour réprimer l'insecte ou la maladie. Si vous n'êtes pas satisfait de l'efficacité d'un produit commercial, vous devez en choisir un dont la matière active est différente.

Le **groupe de résistance** sert de guide pour la rotation des produits. Lorsque des traitements répétitifs sont nécessaires pour lutter contre une maladie ou un insecte, il est fortement recommandé d'utiliser en alternance au moins deux produits appartenant à des groupes différents. Cette façon de faire limite le risque que l'organisme visé développe une résistance au pesticide utilisé. Pour plus d'information concernant les groupes de résistance, consultez la [directive d'homologation DIR99-06](#) de l'Agence de réglementation de la lutte antiparasitaire (ARLA).

La **dose recommandée** ne vous est fournie qu'à titre informatif. Lorsque vous utilisez un produit, vous devez toujours vous référer à l'étiquette officielle. Les doses sont, pour la plupart, exprimées à l'**hectare (ha)**. Pour connaître la dose à l'arpent, on divise par 2,93, et pour la dose à l'acre, on divise par 2,47. Pour les pesticides appliqués sur le rang, au semis ou à la plantation, les doses ont été exprimées en fonction de la quantité requise par 100 m de rang. La dose à l'hectare correspondante peut être évaluée en utilisant la formule suivante :

$$\text{Dose (kg/ha ou L/ha)} = \text{dose (g ou ml/100 m)} \times 10 \div \text{espacement entre les rangs (cm)}$$

Le **coût par dose** représente ce qu'il en coûte en produit à l'hectare pour faire un traitement aux doses recommandées. Pour calculer ce coût, nous avons utilisé la moyenne des prix de vente de quelques fournisseurs québécois. Il est possible que des fournisseurs offrent des produits à des prix différents de ceux indiqués dans le présent communiqué. Notez aussi que le coût par dose n'inclut pas l'adjuvant qui doit être utilisé en combinaison avec certains produits.

Le **délai d'attente avant la récolte** représente l'intervalle minimum (en jours) qui doit être respecté entre la dernière application du produit et la récolte. Si ce délai n'est pas respecté, la quantité de résidus contenus dans l'aliment risque d'être supérieure aux normes.

Les « **remarques** » donnent quelques précisions supplémentaires importantes, dont le nombre maximal de traitements permis sur la culture de même que certains renseignements sur la façon d'appliquer le produit.

Notez que le terme « répression » (*suppression* sur les étiquettes en anglais) fait référence à un niveau d'efficacité du produit sur le ravageur d'environ 75 %, ce qui est légèrement inférieur au standard qui varie de 95 à 100 % d'efficacité.


Le tableau résumé

Ce tableau regroupe, pour chaque type de traitement (insecticide ou fongicide), l'ensemble des produits homologués sur la culture et indique, pour chacun, les différents ennemis supprimés ou réprimés. Il donne aussi les principaux renseignements qui permettent d'évaluer le risque associé à chaque pesticide et les normes qui doivent être respectées pour l'utiliser de manière sécuritaire. Les indices de risque pour l'environnement et la santé, le délai de réentrée au champ de même que le nombre maximum de traitements et le délai d'attente avant la récolte sont inclus dans ce tableau. Les noms commerciaux sont cliquables et mènent aux étiquettes des produits.

Les **indices de risque pour l'environnement et la santé** sont calculés à l'aide de l'Indicateur de risque des pesticides du Québec (IRPeQ). Plus le chiffre est élevé, plus le risque est important. Notez que le calcul de ces indices tient généralement compte de la dose appliquée et que, lorsque plus d'une dose figure sur l'étiquette du pesticide, la dose la plus élevée a été utilisée. Les indices de risque ne varient cependant pas en proportion avec la dose. Si vous désirez obtenir plus d'information à ce sujet, consultez la publication [Indicateur de risque des pesticides du Québec](#). Les producteurs qui désirent évaluer précisément les risques reliés à l'usage des pesticides sur leur ferme peuvent utiliser le [Registre de SAgE pesticides](#), auparavant nommé IRPeQ express.

Le **délai de réentrée** correspond à l'intervalle minimal (en heures) requis entre l'application du produit et le retour des travailleurs dans le champ. Il sert, bien entendu, à réduire au minimum le risque d'intoxication des ouvriers agricoles et des dépisteurs qui sont susceptibles de toucher (contact cutané) aux cultures ou au sol des superficies traitées. Le **nombre maximum de traitements et le délai d'attente avant la récolte** sont des spécifications qui ont principalement pour but d'éviter que l'on retrouve, dans le produit récolté, une quantité résiduelle du pesticide supérieure à la norme légale.

Justification et prescription agronomiques

L'utilisation des pesticides considérés très risqués pour l'environnement nécessite maintenant l'obtention préalable d'une justification et d'une prescription agronomiques signées par un agronome. Dans ce bulletin, l'ajout de l'icône  après le nom de la matière active indique que le producteur agricole doit avoir obtenu cette justification pour pouvoir appliquer les produits commerciaux correspondants. Le ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les Changements climatiques (MELCC) est en charge de cette réglementation.

CONNAISSEZ-VOUS LE REGISTRE DE PESTICIDES?

L'OUTIL EN LIGNE PAR EXCELLENCE POUR :

- calculer et suivre l'évolution des risques liés aux pesticides utilisés dans l'entreprise afin de les diminuer
- inscrire les renseignements exigés par le Code de gestion des pesticides et les partager avec votre conseiller agricole






Pour plus de détails sur les différents usages des pesticides agricoles, sur les risques qu'ils représentent pour la santé et l'environnement, et pour accéder au Registre de pesticides, vous êtes invité à consulter [SAgE pesticides](#).




Toute intervention de contrôle d'un ennemi des cultures doit être précédée d'un dépistage et de l'analyse des différentes stratégies d'intervention applicables (prévention et bonnes pratiques, lutte biologique, physique et chimique). Le Réseau d'avertissements phytosanitaires (RAP) préconise la gestion intégrée des ennemis des cultures et la réduction des risques associés à l'utilisation des pesticides. Il est recommandé de toujours vous référer aux étiquettes des pesticides pour les doses, les modes d'application et les renseignements supplémentaires disponibles sur le site Web de [Santé Canada](#). En aucun cas la présente information ne remplace les recommandations indiquées sur les étiquettes des pesticides. Le RAP décline toute responsabilité relative au non-respect des étiquettes officielles.

Ce bulletin d'information a été rédigé par Eve Abel et Mario Leblanc, agronomes (MAPAQ), avec la collaboration de Carl Dion Laplante, agronome (PRISME). Pour des renseignements complémentaires, vous pouvez contacter les [avertisseurs du réseau Carotte et céleri](#) ou le [secrétariat du RAP](#). La reproduction de ce document ou de l'une de ses parties est autorisée à condition d'en mentionner la source. Toute utilisation à des fins commerciales ou publicitaires est cependant strictement interdite.




CÉLERI – INSECTICIDES

INSECTE VISÉ		Groupe de résistance*	Dose/hectare	Délai d'attente avant récolte (jours)	Coût par dose (\$)	Remarques
Matière active	Nom commercial					
CICADELLES						
Carbaryl	SEVIN XLR	1A	1,08-2,50 L	5	32-74	Maximum de 2 traitements par saison.
Cyantraniliprole et thiaméthoxame 	MINECTO DUO 40 WG	28 et 4A	750 g	S. O.	154	Application au sol : traitement à la transplantation dans le sillon ou en bande étroite sur le rang suivi d'une irrigation.
Cyperméthrine	MAKO	3	86 ml	7	12	Pas plus de 3 applications par saison.
	UP-CYDE 2.5 EC		140 ml		11	
Kaolin	SURROUND WP	NA	12,5-25 kg	0	89-178	Répression. Produit accepté en agriculture biologique. Laisse un dépôt blanchâtre sur les parties traitées.
Malathion	MALATHION 85 E	1B	1,10 L	7	36	Maximum de 1 traitement par saison.
Thiaméthoxame 	ACTARA 240 SC	4A	375-625 ml	S. O.	65-109	Application au sol : traitement dans le sillon à la transplantation ou en bande étroite sur le rang suivi d'une irrigation.
FAUSSE-ARPEUTEUSE						
Abamectine et cyantraniliprole	MINECTO PRO	6 et 28	370 ml	7	68	Ne pas appliquer au total plus de 2,223 L/ha par saison. Doit être mélangé avec un agent tensio-actif non ionique.
<i>Bacillus thuringiensis</i> var. <i>aizawai</i>	XENTARI WG	11A	500-1 000 g	0	63-126	Produit accepté en agriculture biologique.
<i>Bacillus thuringiensis</i> var. <i>kurstaki</i>	BIOPROTEC CAF	11A	1,4-2,8 L	0	32-65	Produit accepté en agriculture biologique.
	BIOPROTEC PLUS		0,9-1,8 L		ND	
Chlorantraniliprole	CORAGEN	28	250-375 ml	1	52-77	Ne pas appliquer au total plus de 1 L/ha sur la culture.
Cyantraniliprole	EXIREL	28	250-500 ml	1	43-85	Pas plus de 4 traitements ou maximum de 4,5 L/ha sur la culture
Cyantraniliprole et thiaméthoxame 	MINECTO DUO 40 WG	28 et 4A	750 g	S. O.	154	Application au sol : traitement dans le sillon à la transplantation ou en bande étroite sur le rang suivi d'une irrigation.
Méthoxyfénozide	INTREPID 240F	18A	300-600 ml	1	33-66	Ne pas appliquer au total plus de 2 L/ha sur la culture.
Spinétorame	DELEGATE WG	5	140-200 g	1	59-85	Maximum de 3 traitements par saison.
Spinosad	ENTRUST SC	5	364 ml	1	200	Maximum de 3 traitements par saison. Produit accepté en agriculture biologique.
	SUCCESS 480 SC		182 ml		160	Maximum de 3 traitements par saison.



CÉLERI – INSECTICIDES (SUITE)

INSECTE VISÉ		Groupe de résistance*	Dose/hectare	Délai d'attente avant récolte (jours)	Coût par dose (\$)	Remarques
Matière active	Nom commercial					
MINEUSES						
Abamectine	AGRI-MEK SC	6	135-250 ml	14	135-251	Maximum de 4 traitements par saison. En mélange avec un surfactant non ionique (0,1 à 0,5 % v/v).
Abamectine et Cyantranilprole	MINECTO PRO	6 et 28	370-741 ml	7	68-136	Ne pas appliquer au total plus de 2,223 L/ha par saison. Doit être mélangé avec un agent tensio-actif non ionique.
Acétamipride	ASSAIL 70 WP	4A	56-86 g	7	46-70	Maximum de 5 traitements par saison.
	ACETA 70 WP				ND	
Chlorantranilprole	CORAGEN	28	250-375 ml	1	52-77	Ne pas appliquer au total plus de 1 L/ha sur la culture.
Cyantranilprole	EXIREL	28	1,0-1,5 L	1	170-255	Pas plus de 4 traitements ou maximum de 4,5 L/ha sur la culture
Cyantranilprole et Thiaméthoxame 	MINECTO DUO 40WG	28 et 4A	750 g	S. O.	154	Application au sol : traitement dans le sillon à la transplantation ou en bande étroite sur le rang suivi d'une irrigation.
Cyromazine	CITATION 75 WP	17	188 g	7	326	Maximum de 5 traitements par saison de croissance.
Novaluron	RIMON 10 EC	15	464-603 ml	2	35-45	Maximum de 3 traitements par culture par saison.
Thiaméthoxame 	ACTARA 240 SC	4A	375-625 ml	S. O.	65-109	Application au sol : traitement dans le sillon à la transplantation ou en bande étroite sur le rang suivi d'une irrigation.
PUCERONS						
Acéphate	ORTHENE 75 SP	1B	751-1100 g	21	71-104	Pas plus de 4 traitements par saison.
	ORTHENE 97%		580-850 g		66-97	
Acétamipride	ASSAIL 70 WP	4A	56-86 g	7	46-70	Pas plus de 5 traitements par saison.
	ACETA 70 WP				ND	
Afidopyropen	VERSYS	9D	100 ml	0	72	Pas plus de 4 traitements par saison.
Cyantranilprole	EXIREL	28	0,5-1,5 L	1	85-255	Pas plus de 4 traitements ou maximum de 4,5 L/ha sur la culture
Cyantranilprole et Thiaméthoxame 	MINECTO DUO 40WG	28 et 4A	750 g	S. O.	154	Application au sol : traitement dans le sillon à la transplantation ou en bande étroite sur le rang suivi d'une irrigation.
Diméthoate	CYGON 480 EC	1B	700 ml	7	25	Maximum de 2 traitements par saison.
	LAGON 480 E				26	
Fonicamide	BELEAF 50 SG	29	120-160 g	0	52-70	Maximum de 3 traitements par saison.
Flupyradifurone	SIVANTO PRIME	4D	500-750 ml	1	51-76	Maximum de 2 L/ha par saison.
Huile de canola	VEGOL HUILE DE CULTURE	NA	14-38 L	0	176-479	Produit accepté en agriculture biologique. Pas plus de 4 traitements par saison.

CÉLERI – INSECTICIDES (SUITE)

INSECTE VISÉ		Groupe de résistance*	Dose/hectare	Délai d'attente avant récolte (jours)	Coût par dose (\$)	Remarques
Matière active	Nom commercial					
PUCERONS (suite)						
Imidaclopride 	ADMIRE 240	4A	6,0 ml/100m de rang	45	0,118 \$ /100m de rang	Application au sol : incorporation dans la zone d'enracinement suivant différentes méthodes (voir l'étiquette). Un traitement par saison.
Malathion	MALATHION 85 E	1B	1,10 L	7	36	Maximum de 1 traitement par saison.
Pymétozine	FULFILL 50WG	9B	193 g	14	33	Maximum de 2 traitements par saison.
Pyréthrinés et savon insecticide (sel de potassium d'acide gras)	TROUNCE	3/NA	5,0 L/100 L d'eau	1	74 /100 L d'eau	Produit accepté en agriculture biologique.
Savon insecticide (sel de potassium d'acides gras)	KOPA	NA	14-38 L	0	140-380	Pas plus de 3 traitements consécutifs pour prévenir la phytotoxicité. Produit accepté en agriculture biologique.
	OPAL		14-38 L	0	150-407	
	SAFER'S		2,0 L/100 L d'eau	0	20 /100 L d'eau	Produit accepté en agriculture biologique.
Spirotétramate	MOVENTO 240 SC	23	220-365 ml	3	58-96	Ne pas dépasser un total de 730 ml/ha par saison.
Sulfoxaflor	CLOSER	4C	100-150 ml	3	49-73	Maximum de 2 traitements par saison.
Thiaméthoxame 	ACTARA 25 WG	4A	105 g	7	47	Maximum de 2 traitements par saison.
	ACTARA 240 SC	4A	375-625 ml	S. O.	65-109	Application au sol : traitement dans le sillon à la transplantation ou en bande étroite sur le rang suivi d'une irrigation.
PUNAISE TERNE						
Acéphate	ORTHENE 75 SP	1B	751 à 1100 g	21	71-104	Maximum de 4 traitements par saison.
	ORTHENE 97%		580-850 g		66-97	
Carbaryl	SEVIN XLR	1A	2,50-5,25 L	5	74-156	Maximum de 2 traitements par saison.
Lambda-cyhalothrine	MATADOR 120 EC	3	83 ml	3	16	Pas plus de 3 traitements par saison.
	LABAMBA				ND	
Sulfoxaflor	CLOSER	4C	300 ml	3	146	Maximum de 2 traitements par saison.
Thiaméthoxame 	ACTARA 25 WG	4A	210 g	7	95	Répression. Maximum de 1 traitement par saison.

CÉLERI – INSECTICIDES (SUITE)

INSECTE VISÉ		Groupe de résistance*	Dose/hectare	Délai d'attente avant récolte (jours)	Coût par dose(\$)	Remarques
Matière active	Nom commercial					
VERS GRIS ET LÉGIONNAIRES						
Abamectine et Cyantraniliprole	MINECTO PRO	6 et 28	370-556 ml	7	68-102	Ne pas appliquer au total plus de 2,223 L/ha par saison. Doit être mélangé avec un agent tensio-actif non ionique.
<i>Bacillus thuringiensis</i> var. <i>aizawai</i>	XENTARI WG	11A	500-1 000 g	0	63-126	Produit accepté en agriculture biologique.
Carbaryl	SEVIN XLR	1A	2,50-5,25 L	5	74-156	Maximum de 2 traitements par saison.
Chlorantraniliprole	CORAGEN	28	250-375 ml	1	52-77	Ne pas appliquer au total plus de 1 L/ha sur la culture.
Chlorpyrifos 	LORSBAN NT	1B	1,2 à 2,4 L	70	ND	Maximum de 1 traitement par saison. Traiter au stade 2 à 5 feuilles de la culture et en début de soirée. Appliquer dans 200 à 400 L d'eau à l'hectare. Utiliser la dose la plus élevée si le sol est sec (sur 1 cm). Pour les applications avant la plantation, voir l'étiquette.
	CITADEL 480 EC				16-32	
	LORSBAN 4E				24-58	
	NUFOS 4E				ND	
	PYRINEX 480 EC				25-49	
	WARHAWK 480 EC				24-47	
	LORSBAN 50 W				1,125-2,25 kg	
Cyantraniliprole	EXIREL	28	500-750 ml	1	85-128	Pas plus de 4 traitements ou maximum de 4,5 L/ha sur la culture
Cyantraniliprole et Thiaméthoxame 	MINECTO DUO 40WG	28 et 4A	750 g	S. O.	154	Application au sol : traitement à la transplantation dans le sillon, ou en bande étroite sur le rang, suivi d'une irrigation.
Spinosad	SCORPIO APPÂT	5	25-50 kg	1	392-784	Granules à appliquer à la base des plants. Maximum de 3 traitements par saison.



NA : non applicable.

ND : donnée non disponible.



S. O. : sans objet, car application au sol à la plantation.

*** Lorsque des traitements répétitifs sont nécessaires pour lutter contre un insecte ou une maladie, il est important d'utiliser en alternance au moins deux produits appartenant à des groupes différents afin de prévenir l'apparition d'une résistance chez cet insecte ou cette maladie.**

CÉLERI – INSECTICIDES TABLEAU RÉSUMÉ

INSECTICIDES		Indices de risque*		Normes de sécurité			Insectes visés					
Nom commun (groupe de résistance)	Nom commercial	Environnement	Santé	Délai de réentrée (heures)	Nombre maximum de traitements	Délai d'attente avant la récolte (jours)	Cicadelles	Fausse-arpen-teuse du chou	Mineuses	Pucerons	Punaise terne	Vers gris et légionnaires
Abamectine (6)	AGRI-MEK SC	49	56	12	4	14			⊙			
Abamectine et Cyantraniliprole (6 et 28)	MINECTO PRO	222	60	12	Max. 2,223 L/ha	7		⊙	⊙			⊙
Acéphate (1B)	ORTHENE 75 SP	64	34	24/ 360***	4	21				⊙	⊙	
	ORTHENE 97%	64	17									
Acétamipride (4A)	ASSAIL 70 WP	1	20	12	5	7			⊙	⊙		
	ACETA 70 WP											
Afidopyropen (9D)	VERSYS	1	ND	12	4	0				⊙		
<i>Bacillus thuringiensis</i> var. <i>aizawai</i> (11A)	XENTARI WG BIO	ND	5	4	Au besoin	0		⊙				
<i>Bacillus thuringiensis</i> var. <i>kurstaki</i> (11A)	BIOPROTEC CAF BIO	ND	5	4	Au besoin	0		⊙				
	BIOPROTEC PLUS BIO											
Carbaryl (1A)	SEVIN XLR	225	265	12/ 120***	2	5	⊙				⊙	⊙
Chlorantraniliprole (28)	CORAGEN	91	4	12	Max. 1 L/ha	1		⊙	⊙			⊙
Chlorpyrifos (1B) 	LORSBAN NT	722	569	24	1	70						⊙
	CITADEL 480 EC											
	LORSBAN 4E											
	NUFOS 4E											
	PYRINEX 480 EC											
	WARHAWK 480 EC											
LORSBAN 50 W	726	291										
Cyantraniliprole (28)	EXIREL 	175	5	12	4 ou 4,5 L/ha	1		⊙	⊙	⊙		⊙

CÉLERI – INSECTICIDES TABLEAU RÉSUMÉ (SUITE)

INSECTICIDES		Indices de risque*		Normes de sécurité			Insectes visés					
Nom commun (groupe de résistance)	Nom commercial	Environnement	Santé	Délai de réentrée (heures)	Nombre maximum de traitements	Délai d'attente avant la récolte (jours)	Cicadelles	Fausse-arpenteuse du chou	Mineuses	Pucerons	Punaise terne	Vers gris et légionnaires
Cyantranilprole et thiaméthoxame (28 et 4A) 	MINECTO DUO 40 WG	350	39/57****	12	1 (au sol)	S. O.	⊙	⊙	⊙	⊙		⊙
Cyperméthrine (3)	MAKO	157	124	12	3	7	⊙					
	UP-CYDE 2.5 EC											
Cyromazine (17)	CITATION 75 WP	24	3	12	5	7			⊙			
Diméthoate (1B)	CYGON 480 EC	132	58	72	2	7				⊙		
	LAGON 480 E											
Fonicamide (29)	BELEAF 50 SG	5	10	12	3	0				⊙		
Flupyradifurone (4D)	SIVANTO PRIME	77	18	12	Max. 2 L/ha	1				⊙		
Huile de canola	VEGOL HUILE DE CULTURE BIO	ND	5	ND	4	0				⊙		
Imidaclopride (4A) 	ADMIRE 240	214	7	24	1 (au sol)	45				⊙		

CÉLERI – INSECTICIDES / TABLEAU RÉSUMÉ (SUITE)

INSECTICIDES		Indices de risque*		Normes de sécurité			Insectes visés					
Nom commun (groupe de résistance)	Nom commercial	Environnement	Santé	Délai de réentrée (heures)	Nombre maximum de traitements	Délai d'attente avant la récolte (jours)	Cicadelles	Fausse- arpenreuse du chou	Mineuses	Pucerons	Punaise terne	Vers gris et légiionnaires
Kaolin	SURROUND WP B^{IO}	1	ND	0	Au besoin	0	⊙					
Lambda-cyhalothrine (3)	MATADOR 120 EC	81	444	24	3	3					⊙	
	LABAMBA											
Malathion (1B)	MALATHION 85 E	121	81	24	1	7	⊙			⊙		
Méthoxyfénozide (18A)	INTREPID 240F	92	13	12	Max. 2 L/ha	1		⊙				
Novaluron (15)	RIMON 10 EC	36	4	12	3	2			⊙			
Pymétrozine (9B)	FULFILL 50WG	1	45	12	2	14				⊙		
Pyréthrinés (3) et savon insecticide (sels de potassium d'acide gras)	TROUNCE B^{IO}	153	73	24	Au besoin	1				⊙		
Savon insecticide (sel de potassium d'acides gras)	KOPA B^{IO}	100	5	4	Voir étiquette	0						
	OPAL B^{IO}	100	5	4		0						
	SAFER'S B^{IO}	53	5	4	Au besoin	0						
Spinétorame (5)	DELEGATE WG	100	7	12	3	1		⊙				
Spinosad (5)	ENTRUST SC B^{IO}	73	4	12	3	1		⊙				
	SUCCESS 480 SC											
	SCORPIO APPÂ (33306) B^{IO}	73	2	ND	3	1						
Spirotétramate (23)	MOVENTO 240 SC	1	115	12	Max. 730 ml/ha	3				⊙		
Sulfoxaflor (4C)	CLOSER	20	43	12	2	3				⊙		
Thiaméthoxame (4A)	ACTARA 25 WG	171	49	12	1 ou 2**	7				⊙	⊙	
	ACTARA 240 SC	175	74/ 110****	12	1 (au sol)	S. O.	⊙		⊙	⊙		


* Indices de risque correspondant à la dose du produit la plus élevée permise sur la culture.

** Varie selon l'insecte ciblé.

*** Chiffre de droite s'il y a contact manuel direct avec la culture, chiffre de gauche pour les autres activités (consulter les étiquettes).

**** Chiffre de gauche pour l'application dans le sillon et chiffre de droite pour l'application en bande sur le rang.

ND : donnée non disponible.

S. O. : sans objet, car application au sol à la plantation.  : Application aérienne permise (voir l'étiquette).

B^{IO} : Produit pouvant être autorisé en production biologique. Avant d'utiliser un tel produit, vérifiez auprès de votre organisme de certification s'il autorise ce pesticide.

CÉLERI – FONGICIDES

MALADIE VISÉE		Groupe de résistance*	Dose/hectare	Délai d'attente avant récolte (jours)	Coût par dose (\$)	Remarques
Matière active	Nom commercial					
ANTHRACNOSE						
Azoxystrobine	QUADRIS F	11	1,12 L	1	84	Maximum de 3 traitements par saison.
Cyprodinil et fludioxonil	SWITCH 62.5 WG	9 et 12	775-975 g	0	201-253	Maximum de 2 traitements par saison.
Sulfate de cuivre tribasique	CUIVRE 53 W	M	3,8 kg	2	95	Maximum de 5 traitements par saison. Efficace aussi contre la tache bactérienne. Produit accepté en agriculture biologique.
BRÛLURES SEPTORIENNE ET CERCOSPORÉENNE						
Azoxystrobine	QUADRIS F	11	0,672-1,12 L	1	50-84	Maximum de 3 traitements par saison.
	AZOSHY 250 SC				ND	
Boscalide et Pyraclostrobine	PRISTINE WG	7 et 11	1,0-1,3 kg	0	150-195	Répression. Maximum de 2 traitements par saison pour <i>Septoria</i> , un seul pour <i>Cercospora</i> .
Chlorothalonil	BRAVO ZN	M	1,6-4,0 L	7	33-83	La dose varie selon la maladie et l'intervalle entre les traitements. Maximum de 2 traitements par saison.
	ECHO 720	M	1,1-2,77 L	7	ND	La dose varie selon l'intervalle entre les traitements. Maximum de 2 traitements par saison.
	ECHO 90DF	M	0,9-2,3 kg	7	22-57	
Fluopyram et Trifloxystrobine	LUNA SENSATION	7 et 11	300-400 ml	0	65-86	Homologué seulement contre <i>Septoria</i> . Application maximale de 1120 ml/ha par saison.
Mancozèbe	DITHANE RAINSHIELD	M	2,25 kg	14	26	
	PENNCOZEB 75 DF				ND	
	RAINCOAT		2,25-3,25 kg		ND	
	MANZATE DF				23-34	
	MANZATE PRO-STICK					
Métiram	POLYRAM DF	M	2,25-3,25 kg	14	22-32	
Octanoate de cuivre	CUEVA	M	2,35-18,8 L	1	37-296	Pas plus de 15 traitements par saison. Produit accepté en agriculture biologique.
Oxychlorure de cuivre	COPPER SPRAY (CUIVRE EN VAPORISATEUR)	M	4,0 kg	2	113	Efficace aussi contre la tache bactérienne. Maximum de 5 traitements par saison.

CÉLERI – FONGICIDES (SUITE)




MALADIE VISÉE		Groupe de résistance*	Dose/hectare	Délai d'attente avant récolte (jours)	Coût par dose (\$)	Remarques
Matière active	Nom commercial					
BRÛLURES SEPTORIENNE ET CERCOSPORÉENNE (suite)						
Penthiopyrade	FONTELIS	7	1,0-1,75 L	3	76-132	Homologué seulement contre <i>Septoria</i> . Maximum de 5,25 L/ha par saison.
Sulfate de cuivre tribasique	CUIVRE 53 W	M	3,8 kg	2	95	Efficace aussi contre la tache bactérienne. Maximum de 5 traitements par saison. Produit accepté en agriculture biologique.
Trifloxystrobine	FLINT 50WG	11	190-210 g	7	133-147	Maximum de 4 traitements par saison.
POURRITURE ROSE SCLÉROTIQUE						
<i>Bacillus subtilis</i>	SERENADE OPTI	BM 02	1,7-3,3 kg	0	143-278	Répression. Début des interventions 8 semaines avant la récolte. Produit accepté en agriculture biologique.
Boscalide et Pyraclostrobine	PRISTINE WG	7 et 11	1,0-1,3 kg	0	150-195	Répression. Maximum de 2 traitements par saison.
<i>Coniothyrium militans</i>	CONTANS WG	NA	2,0-6,0 kg	0	97-292	Répression. Incorporez au sol avant la plantation ou après la récolte. Doit être appliqué au moins 3 mois avant la période où la culture doit être protégée. Produit accepté en agriculture biologique.
Fluxapyroxade	SERCADIS	7	250-333 ml	1	57-75	Pas plus de 3 traitements; maximum de 1 L/ha par saison.
Penthiopyrade	FONTELIS	7	1,25-1,75 L	3	95-132	Répression. Maximum de 5,25 L/ha par saison.

NA : non applicable.




ND : donnée non disponible.

*** Lorsque des traitements répétitifs sont nécessaires pour lutter contre un insecte ou une maladie, il est important d'utiliser en alternance au moins deux produits appartenant à des groupes différents afin de prévenir l'apparition d'une résistance chez cet insecte ou cette maladie.**

CÉLERI – FONGICIDES TABLEAU RÉSUMÉ

FONGICIDES		Indices de risque*		Normes de sécurité			Maladies visées		
Nom commun (groupe de résistance)	Nom commercial	Environnement	Santé	Délai de réentrée (heures)	Nombre maximum de traitements	Délai d'attente avant la récolte (jours)	Anthraxnose	Brûlures des feuilles (cercosporéenne et septoriennne)	Pourriture rose sclérotique
Azoxystrobine (11)	QUADRIS F	55	17	12	3	1	☉	☉	
	AZOSHY 250 SC								
<i>Bacillus subtilis</i> (BM 02)	SERENADE OPTI BIO	1	5	4	Au besoin	0			☉
Boscalide et Pyraclostrobine (7 et 11)	PRISTINE WG	134	68	24 h (9 j **)	1 ou 2***	0		☉	☉
Chlorothalonil (M)	BRAVO ZN 	56	614	12	2	7		☉	
	ECHO 720 								
	ECHO 90 DF 	56	307						
<i>Coniothyrium minitans</i>	CONTANS WG BIO	1	5	4	ND	0			☉
Cyprodinil et Fludioxonil (9 et 12)	SWITCH 62.5 WG	95	35	12	2	0	☉		
Fluopyram et Trifloxystrobine (7 et 11)	LUNA SENSATION	101	245	12	Max. 1120 ml/ha	0		☉ ¹	
Fluxapyroxade (7)	SERCADIS	92	108	12	3	1			☉
Mancozèbe (M)	DITHANE RAINSHIELD	9	223	24	Au besoin	14		☉	
	PENNCOZEB 75 DF RAINCOAT								
	MANZATE DF	23	252						
	MANZATE PRO-STICK								
Métiram (M)	POLYRAM DF	9	327	24	Au besoin	14		☉	

CÉLERI – FONGICIDES TABLEAU RÉSUMÉ (SUITE)

FONGICIDES		Indices de risque*		Normes de sécurité			Maladies visées		
Nom commun (groupe de résistance)	Nom commercial	Environnement	Santé	Délai de réentrée (heures)	Nombre maximum de traitements	Délai d'attente avant la récolte (jours)	Anthraxose	Brûlures des feuilles (cercosporéenne et	Pourriture rose sclérotique
Octanoate de cuivre (M)	CUEVA 	ND	ND	4	15	1		⊙	
Oxychlorure de cuivre (M)	COPPER SPRAY (CUIVRE EN VAPORISATEUR) 	90	118	48	5	2		⊙	
Penthiopyrade (7)	FONTELIS	84	143	12	Max. 5,25 L/ha	3		⊙ ¹	⊙
Sulfate de cuivre tribasique (M)	CUIVRE 53 W 	196	38	48	5	2	⊙	⊙	
Trifloxystrobine (11)	FLINT 50WG	9	17	12	4	7		⊙	

* Indices de risque correspondant à la dose du produit la plus élevée permise sur la culture.


** Délai requis pour le contact des légumes à mains nues.

*** 1 pour *Cercospora* et 2 pour les autres maladies




1. Homologué seulement contre la brûlure septorienne.

ND : donnée non disponible.

 : Produit pouvant être autorisé en production biologique. Avant d'utiliser un tel produit, vérifiez auprès de votre organisme de certification s'il autorise ce pesticide.

 : Application aérienne permise (voir l'étiquette).

CÉLERI-RAVE – INSECTICIDES

INSECTE VISÉ		Groupe de résistance *	Dose/hectare	Délai d'attente avant récolte (jours)	Coût par dose (\$)	Remarques
Matière active	Nom commercial					
MINEUSES						
Chlorantraniliprole	CORAGEN	28	250-375 ml	1	52-77	Maximum de 4 applications. Ne pas appliquer au total plus de 1,125 L/ha sur la culture.
PUCERONS						
Cyantraniliprole	EXIREL	28	500-1 500 ml	7	85-255	L'ajout d'un adjuvant est recommandé (voir l'étiquette). Maximum de 4 applications. Ne pas appliquer au total plus de 4,5 L/ha sur la culture.
Fonicamide	BELEAF 50 SG	29	120-160 g	3	52-70	Maximum de 3 traitements par saison.
Flupyradifurone	SIVANTO PRIME	4D	500-750 ml	7	51-76	Maximum de 2 L/ha par saison.
Imidaclopride 	ADMIRE 240	4A	200 ml	7	15	Pas plus de 2 traitements.
			7,5-12 ml par 100 m de rang	21	0,57-0,89 par 100 m de rang	Application au sol : voir l'étiquette. Pas plus d'une application par saison.
Pyréthrines et savon insecticide (sel de potassium d'acides gras)	TROUNCE	3/NA	5,0 L/100 L d'eau	1	74/100 L d'eau	Produit accepté en agriculture biologique.
Savon insecticide (sel de potassium d'acides gras)	KOPA	NA	14-38 L	0	140-380	Pas plus de 3 traitements consécutifs pour prévenir la phytotoxicité. Produit accepté en agriculture biologique.
	OPAL		14-38 L		150-407	
	SAFER'S		2,0 L/100 L d'eau	0	20 /100 L d'eau	Produit accepté en agriculture biologique.
Sulfoxaflor	CLOSER	4C	50-150 ml	7	24-73	Maximum de 2 traitements par saison.
Thiaméthoxame 	ACTARA 25 WG	4A	105 g	7	47	Maximum de 2 traitements par saison.
PUNAISE TERNE						
Sulfoxaflor	CLOSER	4C	300 ml	7	146	Maximum de 2 traitements par saison.
Thiaméthoxame 	ACTARA 25 WG	4A	210-280 g	7	95-126	Maximum de 2 traitements par saison.

CÉLERI-RAVE – INSECTICIDES (SUITE)






INSECTE VISÉ		Groupe de résistance *	Dose/hectare	Délai d'attente avant récolte (jours)	Coût par dose (\$)	Remarques
Matière active	Nom commercial					
VERS GRIS ET LÉGIONNAIRES						
Chlorantraniliprole	CORAGEN	28	250-375 ml	1	52-77	Maximum de 4 applications. Ne pas appliquer au total plus de 1,125 L/ha sur la culture.
Cyantraniliprole	EXIREL	28	500-750 ml	7	85-128	Maximum de 4 applications. Ne pas appliquer au total plus de 4,5 L/ha sur la culture.
Spinosad	SCORPIO APPÂT	5	25-50 kg	3	392-784	Granules à appliquer à la base des plants. Maximum de 3 traitements par saison.

NA : non applicable.

ND : donnée non disponible.

*** Lorsque des traitements répétitifs sont nécessaires pour lutter contre un insecte ou une maladie, il est important d'utiliser en alternance au moins deux produits appartenant à des groupes différents afin de prévenir l'apparition d'une résistance chez cet insecte ou cette maladie.**

CÉLERI-RAVE – INSECTICIDES TABLEAU RÉSUMÉ

INSECTICIDE		Indices de risque*		Normes de sécurité			Insectes visés			
Nom commun (groupe de résistance)	Nom commercial	Environnement	Santé	Délai de réentrée (heures)	Nombre maximum de traitements	Délai d'attente avant la récolte (jours)	Mineuses	Pucerons	Punaise terne	Vers gris et légiionnaires
Chlorantraniliprole (28)	CORAGEN	91	4	12	4 ou max. 1,125 L/ha	1	⊙			⊙
Cyantraniliprole (28)	EXIREL 	175	5	12	4 ou max. 4,5 L/ha	7		⊙		⊙
Flonicamide (29)	BELEAF 50 SG	5	10	12	3	3		⊙		
Flupyradifurone (4D)	SIVANTO PRIME 	77	18	12	Max. 2 L/ha	7		⊙		
Imidaclopride (4A) 	ADMIRE 240	211	6	24	2	7		⊙		
Imidaclopride au sol (4A) 		273	8	24	1 (au sol)	21		⊙		
Pyréthrinés et savon insecticide (sel de potassium d'acides gras) (3/NA)	TROUNCE BÍO	153	73	24	Au besoin	1		⊙		
Savon insecticide (sel de potassium d'acides gras)	KOPA BÍO	100	5	4	Voir étiquette	0		⊙		
	OPAL BÍO	100	5	4	Voir étiquette	0				
	SAFER'S BÍO	53	5	4	Au besoin	0				
Spinosad (5)	SCORPIO APPÂT (33306) BÍO	73	2	ND	3	3				⊙
Sulfoxaflor (4C)	CLOSER	20	43	12	2	7		⊙	⊙	
Thiaméthoxame (4A) 	ACTARA 25 WG	172	50	12	2	7		⊙	⊙	

* Indices de risque correspondant à la dose du produit la plus élevée permise sur la culture.

BÍO : Produit pouvant être autorisé en production biologique. Avant d'utiliser un tel produit, vérifiez auprès de votre organisme de certification s'il autorise ce pesticide.

 : Application aérienne permise (voir l'étiquette).

CÉLERI-RAVE – FONGICIDES

MALADIE VISÉE		Groupe de résistance*	Dose/hectare	Délai d'attente avant récolte (jours)	Coût par dose (\$)	Remarques
Matière active	Nom commercial					
BRÛLURES SEPTORIENNE ET CERCOSPORÉENNE						
Boscalide et pyraclostrobine	PRISTINE WG	7 et 11	735 g	0	110	Homologué seulement contre <i>Septoria</i> . Maximum de 6 traitements par saison.
Octanoate de cuivre	CUEVA	M	2,35-18,8 L	1	37-296	Homologué seulement contre <i>Septoria</i> . Pas plus de 15 traitements par saison. Produit accepté en agriculture biologique.
Penthiopyrade	FONTELIS	7	1,0-1,75 L	0	76-132	Homologué seulement contre <i>Septoria</i> . Maximum de 4,5 L/ha par saison.
Trifloxystrobine	FLINT 50WG	11	190-210 g	7	133-147	Maximum de 4 traitements par saison.
POURRITURE ROSE SCLÉROTIQUE						
<i>Bacillus subtilis</i>	SERENADE OPTI	BM 02	1,1-2,2 kg	0	93-185	Répression. Produits acceptés en agriculture biologique.
Cyprodinile et fludioxonil	SWITCH 62.5 WG	9 et 12	775-975 g	7	201-253	Pas plus de 2 traitements par saison.
Fluopyram et trifloxystrobine	LUNA SENSATION	7 et 11	500 ml	7	108	Application maximale de 1680 ml/ha par saison.

* Lorsque des traitements répétitifs sont nécessaires pour lutter contre un insecte ou une maladie, il est important d'utiliser en alternance au moins deux produits appartenant à des groupes différents afin de prévenir l'apparition d'une résistance chez cet insecte ou cette maladie.

CÉLERI-RAVE – FONGICIDES TABLEAU RÉSUMÉ

FONGICIDES		Indices de risque*		Normes de sécurité			Maladies visées	
Nom commun (groupe de résistance)	Nom commercial	Environnement	Santé	Délai de réentrée (heures)	Nombre maximum de traitements	Délai d'attente avant la récolte (jours)	Brûlures septorienne et cercosporéenne	Pourriture rose sclérotique
Boscalide et pyraclostrobine (7 et 11)	PRISTINE WG	131	60	12 h (3 j ^{**})	6	0	⊙ ¹	
<i>Bacillus subtilis</i> (BM 02)	SERENADE OPTI BIO	1	5	4	Au besoin	0		⊙
Cyprodinile et fludioxonil (9 et 12)	SWITCH 62.5 WG	95	35	12	2	7		⊙
Fluopyram et trifloxystrobine (7 et 11)	LUNA SENSATION	108	253	12	Max. 1680 ml/ha	7		⊙
Octanoate de cuivre (M)	CUEVA BIO	ND	ND	4	15	1	⊙ ¹	
Penthiopyrade (7)	FONTELIS	84	143	12	Max. 4,5 L/ha	0	⊙ ¹	
Trifloxystrobine (11)	FLINT 50WG	9	17	12	4	7	⊙	

* Indices de risque correspondant à la dose du produit la plus élevée permise sur la culture.

** Délai requis pour le contact des légumes à mains nues.

1. Homologué seulement contre la brûlure septorienne.

ND : donnée non disponible.

BIO : Produit pouvant être autorisé en production biologique. Avant d'utiliser un tel produit, vérifiez auprès de votre organisme de certification s'il autorise ce pesticide.